Projet ETALAB

Mise à disposition de données publiques

Description des jeux de données : Statistiques nationales du commerce extérieur, Statistiques régionales et départementales du commerce extérieur

I - Description générale

Généralités

En France, selon une tradition qui remonte à plus de deux siècles, c'est la Direction générale des Douanes et droits indirects qui établit la balance commerciale. Celle-ci ne retrace que les échanges de marchandises et non de services.

L'information sur les échanges de marchandises est collectée sur la base de déclarations d'échanges de biens (DEB) pour les échanges avec les 27 autres États membres et des déclarations en douane (DAU) pour les échanges avec les autres pays (nommés pays tiers).

Chaque mois, la collecte statistique porte sur les échanges du mois de référence (mois de publication) et sur des corrections et enrichissements relatifs aux mois antérieurs.

La notion de territoire statistique

Le territoire statistique de la France comprend la France continentale (y compris les zones franches du pays de Gex et de la Haute Savoie), la Corse, les autres îles françaises du littoral, la Principauté de Monaco et les départements d'Outre-mer (DOM). Les territoires d'Outre-mer (TOM) ne font pas partie du territoire statistique.

La nature des opérations comptabilisées

Les statistiques du commerce extérieur français sont établies selon la méthode dite du « commerce spécial ». Cela signifie que seules sont comptabilisées les marchandises entrant ou sortant réellement de l'économie nationale à l'exclusion des marchandises qui sont importées puis réexportées en l'état.

Les importations représentent le total combiné des importations entrant directement dans les circuits de l'économie nationale (destinées à la consommation intérieure directe ou pour ouvraison) et des marchandises retirées d'entrepôts douaniers pour être mises à la consommation.

Les exportations comprennent les exportations de marchandises d'origine nationale, c'est-à-dire de marchandises produites ou fabriquées entièrement ou en partie dans le pays, ainsi que les réexportations de marchandises étrangères après ouvraison en France.

Les opérations exclues

Sont exclus des statistiques notamment :

- les réparations, l'admission temporaire, l'avitaillement, le placement en entrepôt sous douane de marchandises autres que le pétrole, le transit ...
- les flux relatifs à certaines marchandises telles que le matériel militaire, l'or monétaire, les moyens de paiement et les valeurs ayant cours légal, les véhicules lanceurs de véhicules spatiaux ;
- les exportations intracommunautaires d'opérateurs non soumis à l'obligation déclarative statistique pour ces échanges. (opérateurs dont le cumul annuel des expéditions ventes aux partenaires de l'UE est inférieur au seuil de 460 000 euros).
- les importations intracommunautaires d'opérateurs non soumis à l'obligation déclarative statistique pour ces échanges (opérateurs dont le cumul annuel des acquisitions achats aux partenaires de l'UE est inférieur au seuil de 460 000 euros).

La présentation géographique

La nomenclature des pays (environ 250 partenaires) utilisée pour les statistiques du commerce extérieur est élaborée par la Commission des communautés européennes. Elle est publiée au Journal officiel de la Communauté : un code à deux caractères alphabétiques est attribué à chaque pays.

À l'importation, les marchandises sont relevées au compte du pays d'origine (en règle générale, celui qui a produit la marchandise). Les importations de gaz naturel (par gazoduc) et l'électricité constituent deux exceptions notables pour lesquelles le pays de provenance est l'information retenue.

À l'exportation, les envois sont imputés au compte de la destination finale déclarée.

Le pays « France » (code FR) reprend des marchandises en retour : il s'agit de marchandises françaises précédemment exportées et réimportées en l'état.

La notion de pays indéterminés » (code QU) est notamment utilisée :

- à l'importation, s'il est impossible, au vu des documents commerciaux ou d'un examen des marchandises, d'attribuer à chaque marchandise importée son origine propre (mélange de liquides par exemple) ;
- à l'exportation dans le cas particulier de satellites expédiés dans l'espace lorsque l'acquéreur est un organisme international ;

La présentation par produit

Les statistiques du commerce extérieur sont présentées selon deux nomenclatures de produit. On rappellera que les statistiques du commerce extérieur ne retracent que les échanges de marchandises et non de services.

NC8 : La nomenclature combinée à 8 chiffres (NC8), utilisée pour les obligations déclaratives des opérateurs auprès de la douane, permet une connaissance détaillée du commerce extérieur de la France : elle compte en effet un peu moins de 10 000 rubriques. Cette nomenclature n'est pas disponible pour présenter les statistiques régionales pour des raisons de confidentialité.

CPF4 : Le niveau intermédiaire de la classification de produit française (CPF) est utilisé pour la présentation des données régionales et départementales.

La présentation par région ou département

Les statistiques régionales du commerce extérieur sont établies, tout comme les statistiques nationales, par l'exploitation des informations contenues dans les documents douaniers. La ventilation par département (puis, par agrégation, par région) est effectué selon les principes suivants :

- à l'exportation : C'est le département d'exportation des marchandises qui est mentionné. Il est bien précisé qu'il s'agit du lieu initial à partir duquel les marchandises sont exportées et non pas le département du siège social de l'entreprise qui exporte.
- à l'importation : C'est le département de destination réelle des marchandises importées qui doit être indiqué (et non le département du siège social de l'importateur).

Toutefois, cette règle générale n'est pas retenue pour les échanges de gaz naturel et d'électricité (par gazoduc ou ligne haute-tension) : flux attribués par convention à la région Île-de-France et au département de Paris (75).

Valeur

Pour la détermination de la valeur statistique de chaque marchandise, la notion retenue est celle de valeur marchande du bien par référence à la notion de valeur transactionnelle (le prix effectivement payé ou à payer). Cette valeur n'intègre pas le montant des impositions éventuelles liées aux échanges extérieurs (droits de douanes, TVA, restitutions, taxes à l'exportation, accises, ...).

Pour le commerce extérieur de la France, la valeur des échanges est prise en compte au passage de la frontière. Cette comptabilisation est dite CAF/FAB : pour les importations coût, assurance et fret compris jusqu'à notre frontière nationale, pour les exportations, franco à bord à notre frontière.

La valeur des échanges est exprimée en euros.

Masse et unité supplémentaire

Les masses sont mentionnées pour tous les postes de nomenclature. Pour certains postes (environ 2600) des unités supplémentaires sont en outre exigées.

Masse

Les marchandises sont en principe prises en charge sur la base de la masse nette. La masse nette est la masse de la marchandise dépouillée de tous ses emballages (cartons, boîtes, flacons, bouteilles notamment) mais y compris, le cas échéant, le liquide et les autres agents conservateurs qui l'accompagnent.

Les masses sont exprimées en kilogrammes.

Unités supplémentaires (USUP).

Ce sont des unités de mesure autres que la tonne et qui sont plus pertinentes pour la marchandise considérée. Il peut s'agir par exemple de nombre de paires (chaussures), de mètres carrés (linoléum), de litres (vin), d'unités (voitures) mais aussi de masse en unité plus fine que le kilogramme : grammes (safran) ou carats (diamants).

II - Statistiques nationales : format du fichier de données

Les statistiques nationales du commerce extérieur diffusées par la douane française retracent les flux sur les 13 derniers mois.

- Le fichier à télécharger est compressé au format ZIP standard.
- Le fichier contenant le jeu de données est un fichier .TXT avec les propriétés suivantes :
 - La première ligne du fichier n'est pas une ligne d'en-tête. C'est déjà une ligne de données.
 - Le fichier est codé en UTF-8.
 - Les champs sont de longueurs variables séparés par le caractère point-virgule (;), (ASCII, hex: 0x3B).

Ordre des champs

L'ordre des champs est le suivant :

Flux	Mois	Année	Code NC8	Code Pays	Valeur	Masse	USUP
------	------	-------	----------	-----------	--------	-------	------

Explication des champs

- Le flux correspond au mouvement de la marchandise. Ce champ est valorisé à I pour Importation et à E pour Exportation
- Mois : c'est le mois durant lequel a eu lieu le mouvement de marchandise.
- Année: c'est l'année durant laquelle a eu lieu le mouvement de marchandise.
- Code NC8 : C'est le code de la nomenclature combinée à 8 chiffres (NC8), utilisée pour les obligations déclaratives des opérateurs auprès de la douane, permet une connaissance détaillée du commerce extérieur de la France : elle compte en effet un peu moins de 10 000 rubriques.
- Code Pays : C'est un code à deux caractères alphabétiques attribué à chaque pays par la Commission des communautés européennes.
 - À l'importation, les marchandises sont relevées au compte du pays d'origine.
 - À l'exportation, les envois sont imputés au compte de la destination finale déclarée.
- Valeur : La valeur des échanges est exprimée en euros.
- Masse : Les masses sont exprimées en kilogrammes.
- USUP : Unité supplémentaire.

III - Statistiques nationales : extraits du fichier TXT

Fichier statistiques nationales du commerce extérieur import

I;01;2014;01012100;BE;3955;500;1 I;01;2014;01012100;CH;12747;1950;4

Interprétation de la première ligne :

Il y a eu *importation* au cours du mois de *Janvier 2014* de la marchandise de code NC8 01012100 originaire de BE pour une valeur de 3955 euros, d'une masse de 500 kg et 1 USUP.

Pour connaître le libellé du pays il faut se reporter au fichier **PAYS.txt** qui est le fichier de correspondance entre un code pays et son libellé.

Pour connaître le libellé auto-suffisant correspondant à la nomenclature NC8 *01012100* et connaître la nature de l'USUP, il faut se reporter au fichier intitulé **NC8_ETALAB.txt** et extraire la ligne ayant le même code NC8 et valide lorsque ce flux a eu lieu, en l'occurrence janvier 2014.

Fichier statistiques nationales du commerce extérieur export

E;01;2014;01012100;AR;111681;950;2 E;01;2014;01012100;BE;312950;3000;6

Interprétation de la première ligne :

Il y a eu *exportation* au cours du mois de *Janvier 2014* de la marchandise de code NC8 *01012100* à destination du pays AR pour une valeur de *111 681* euros et d'une masse de *950 kg* et 2 USUP.

Pour connaître le libellé du pays il faut se reporter au fichier **PAYS.txt** qui est le fichier de correspondance entre un code pays et son libellé.

Pour connaître le libellé auto-suffisant correspondant à la nomenclature NC8 01012100 et connaître

la nature de l'USUP, il faut se reporter au fichier intitulé **NC8_ETALAB.txt** et extraire la ligne ayant le même code NC8 et valide lorsque ce flux a eu lieu, en l'occurrence janvier 2014.

IV - Statistiques régionales : format du fichier de données

Les statistiques régionales et départementales du commerce extérieur diffusées par la douane française retracent les flux sur les cinq derniers trimestres complets.

- Le fichier à télécharger est compressé au format ZIP standard.
- Le fichier contenant le jeu de donné est un fichier .TXT avec les propriétés suivantes :
 - La première ligne du fichier n'est pas une ligne d'entête. C'est déjà une ligne de données.
 - Le fichier est codé en UTF-8.
 - Les champs sont de longueurs variables séparés par le caractère point-virgule (;), (ASCII, hex : 0x3B).

Ordre des champs

L'ordre des champs est le suivant :

ux Trimestre Année Code département Code région Code CPF4 Code Pays V	Valeur
---	--------

Explication des champs

- Le flux correspond au mouvement de la marchandise. Ce champ est valorisé à I pour Importation et à E pour Exportation
- Trimestre : c'est le trimestre durant lequel a eu lieu mouvement de marchandise.
- Année : c'est l'année durant laquelle a eu lieu le mouvement de marchandise.
- Code département : Code sur deux chiffres ou un chiffre et une lettre pour les DOM.
 - À l'importation, il s'agit du département de destination réelle des marchandises importées (et non le département du siège social de l'importateur).
 - À l'exportation, c'est le département d'exportation des marchandises qui est mentionné et non le département du siège social de l'importateur.
- Code région : Code numérique interne à la DGDDI.
- La CPF4 est la nomenclature agrégée de produits française (à 4 chiffres) ; la CPF est identique à la CPA, nomenclature de produits de l'Union européenne.
- Code Pays : Code à deux caractères alphabétiques attribué à chaque pays par la Commission des communautés européennes.
 - À l'importation, les marchandises sont relevées au compte du pays d'origine.
 - À l'exportation, les envois sont imputés au compte de la destination finale déclarée.
- Valeur : La valeur des échanges est exprimée en euros.

V - Statistiques Régionales : extrait du fichier TXT

Fichier statistiques régionales du commerce extérieur import

I;4;2013;9D;24;0111;AU;15260 I;4;2013;9D;24;0111;BE;714

Interprétation de la première ligne :

Il y a eu *importation* au *quatrième* trimestre de l'année 2013 de la marchandise de code CPF4 0111, originaire du pays de code AU et à destination du département 9D, département de la région 24 pour une valeur de $15\ 260$ euros.

- Le fichier PAYS.txt liste les associations entre un code pays et son libellé.
- Le fichier DEPARTEMENT.txt liste les associations entre un code département et son libellé ; entre un code région et son libellé ; et l'appartenance d'un département à une région.
- Le fichier CPF4.txt liste les associations entre un code CPF4 et son libellé.

Fichier statistiques régionales du commerce extérieur export

E;4;2013;9D;24;0113;YT;411 E;4;2013;9D;24;0125;YT;2840

Interprétation de la première ligne :

Il y a eu *exportation* au *quatrième* trimestre de l'année 2013 de la marchandise de code CPF4 0113, à destination du pays de code YT, et originaire du département 9D, département de la région 24 pour une valeur de 411 euros.

- Le fichier PAYS.txt liste les associations entre un code pays et son libellé.
- Le fichier DEPARTEMENT.txt liste les associations entre un code département et son libellé ; entre un code région et son libellé ; et l'appartenance d'un département à une région.
- Le fichier CPF4.txt liste les associations entre un code CPF4 et son libellé.